

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/2020

Dossier complet le :

02/03/2020

N° d'enregistrement :

F09320P0057

1. Intitulé du projet

Projet de micro centrale hydroélectrique sur le torrent du Rabioux à Chateauroux-les-Alpes (05)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHRISTIAN FAURE

RCS / SIRET

0 5 7 8 1 3 1 3 1

Forme juridique

S E M

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 22 : Installations d'aqueducs sur de longues distances	Canalisation d'eau diam ext 600 mm, distance = 5200 m soit 3120 m ² (>2000 m ² : seuil de la rubrique 22)
Rubrique 29 : Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Projet de micro centrale hydroélectrique d'une puissance maximale de 2 000 KW sur la commune de Chateauroux les Alpes
"Rubrique 47 : déboisement "	Défrichement soumis à autorisation sur 7500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'union des ASA d'irrigation de Chateauroux les Alpes bénéficient a une prise et un canal de tête vétuste , difficile à entretenir. qui ne permettent pas le maintien d'un débit réservé correct dans le cours d'eau. Pour remédier aux difficultés d'exploitation/ maintenance et permettre une meilleure gestion de la ressource en eau (maintien du débit réservé) , la décision a été prise de rénover ces ouvrages de tête. Cette rénovation comprend la construction d'un ouvrage de prise + la mise en place d'une conduite d'adduction en remplacement du canal de tête, jusqu'au périmètre agricole. Pour valoriser le potentiel énergétique de l'eau non utilisée pour l'agriculture, l'union des ASA s'est associée à la commune et la SCP pour mettre en place une usine hydroélectrique à l'extrémité de l'adduction

La construction d'une centrale hydroélectrique permettra de valoriser en énergie renouvelable ce projet multi usage et de restituer au Rabioux l'eau turbinée. En période d'irrigation , le nouveau seuil sera dimensionné pour conserver le débit réservé du Rabioux et seule l'eau non utilisée pour les besoins de l'irrigation sera turbinée et restituée au Rabioux immédiatement après la centrale sans se perdre dans les filioles d'irrigation.

4.2 Objectifs du projet

Avec la création d'une nouvelle prise d'eau et la mise en œuvre d'une conduite forcée utilisée pour le turbinage et l'irrigation des terres agricoles, les ASA de Chateauroux-les-Alpes vont réaliser des économies d'eau d'irrigation (problèmes de fuite et d'entretien, ouvrage de prise vétuste et non calibré).

Un partenariat avec la commune de Chateauroux-les-Alpes a permis d'étudier en parallèle la réalisation d'une usine hydroélectrique, réalisable avec la modernisation de l'adduction de tête et les droits d'eau de l'ASA. Ces investissements mis en commun ont un effet de levier pour permettre la production d'énergie renouvelable tout en respectant l'écologie du Rabioux (étude de débit réservé en fonction de l'écologie du cours d'eau réalisé par la Maison régionale de l'Eau) avec création d'un ouvrage calibré à la prise et restitution de l'eau non utilisé pour l'irrigation (après production hydroélectrique), ce qui n'est pas le cas dans la configuration actuelle du réseau d'irrigation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Un ouvrage de tête sera implanté à la cote 1 380 mNGF et il sera composé d'une passe de débit réservé garantissant la continuité écologique du torrent et d'une prise dans le torrent alimentant un dessableur et une chambre de mise en charge,
- Une usine de production hydroélectrique sera implantée à la cote 980 mNGF au niveau du garage Collet (rive gauche du Rabioux, commune de Chateauroux) abritant la turbine et les équipements périphériques utilisés dans le cadre de son fonctionnement,
- Ces deux ouvrages seront reliés par une conduite forcée en DN600 (3 variantes étudiées) équipée d'un regard de régulation permettant d'alimenter le réseau d'irrigation sous pression.. C'est la variante (sur 5,2 km) sous chemin ou voirie de moindre impact qui a été retenue.
 - La restitution au torrent de l'eau turbinée sera faite en rive gauche en sortie de centrale avec un ouvrage hors d'eau .
 - La mise hors service de la prise actuelle et du canal de tête sera effectuée après la mise en service de la conduite forcée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la turbine Pelton d'un débit nominal de turbinage de 730 l/s permettra la production de 6000 MWh/an. Les eaux turbinées seront restituées dans le Rabioux par l'intermédiaire d'un ouvrage spécifique de rejet implanté immédiatement après le bâtiment, 4 300 m à l'aval de l'ouvrage de prise.

Le matériel est adapté pour une variation de débit turbinable compte tenu de l'hydrologie du cours d'eau, de la nécessité de maintenir le débit réservé (150 l/s) dans le tronçon court circuité du cours d'eau et des besoins en eau d'irrigation (Prélèvement de 730 l/s pour l'irrigation).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Autorisation environnementale (défrichement, loi sur l'eau), et enquête publique.
- Autorisation de travaux dans un périmètre de monument historique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface de l'ouvrage de prise	50 m ²
surface au sol du bâtiment destiné à accueillir l'équipement de turbinage	100 m ²
Diamètre nominal et longueur de la conduite forcée	600 mm sur 5200 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chateauroux-les-Alpes (05)
De l'altitude 1380mNGF en rive gauche du torrent du Rabioux (prise), au garage Collet (bâtiment de la centrale).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 38' 23" 49 Lat. 06° 29' 19" 71

Point d'arrivée :

Long. 44° 37' 01" 45 Lat. 06° 31' 14" 71

Communes traversées :

Une seule commune : Chateauroux les Alpes (05)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La rénovation de l'ouvrage de prise et du canal de tête de l'ASA est le déclencheur indispensable pour la production d'hydroélectricité avec l'eau du Rabioux et la réduction des pertes d'eau (canal de tête fuyant).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des ZNIEFF de type I ont été identifiées à proximité : - FR 05100154 "Coteaux steppiques en rive droite de la Durance..." à 0,7 km de l'emprise du projet - FR 05100155 "La haute Durance, ses iscles et ses ripisylves..." à 0,8 km de l'emprise du projet -FR 05100156 "Côteaux et plateaux steppiques en rive droite de la Durance..." à 0,8 k
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe dans la zone d'adhésion du Parc National des Ecrins, la zone coeur du Parc se situe à 1 km au nord ouest de la zone d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine hydroélectrique est située dans le périmètre de protection du monument historique "Eglise paroissiale Saint Marcellin" au Nord Est du projet de bâtiment de micro centrale. Un dossier d'autorisation de travaux en périmètre de monument historique sera réalisé (intégration du bâtiment dans le paysage) avec les conseils et la collaboration étroite avec l'architecte des bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet passe sous route existante, en amont du marais de Sainte Croix. La traversée du torrent de Sainte Croix qui alimente ce secteur sera effectué de manière à ne pas perturber les écoulements . Le lit du torrent et les buses existantes ne seront pas impactés par le chantier.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de Châteauroux les Alpes a été approuvé par arrêté préfectoral N° 05-2017-03-02-004 du 2 mars 2017. Le réseau de canalisation enterré traverse plusieurs zonage différents. En cas de situation de crise, la mise hors service de la production hydro électrique est conçue pour être réalisée très rapidement sans engendrer de problèmes de sécurité sur les biens et les personnes. (Cf Annexe 9)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie aval du tracé se situe dans la Zone Spéciale de Conservation "STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN" (FR9301502). La partie amont du tracé se situe à plus d'un km de la Zone de Protection Spéciale "LES ECRINS" (FR9310036). Des inventaires faune flore habitats ont permis d'adapter le tracé et de proposer des mesures pour les travaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans le Rabioux à partir d'un seuil actuellement utilisé pour l'irrigation agricole. Ce seuil géré par l'union des ASA de Chateauroux et le canal de tête seront abandonnés et remplacé par une canalisation enterrée sous pression, une partie de cette canalisation amont sera commune au turbinage et à l'irrigation. Prélèvement de 730 l/s pour l'irrigation. Les études hydrologique et hydrobiologique ont permis de déterminer le débit réservé : 150 l/s
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires extraits pour les terrassements de la pose de la conduite et de la réalisation du bâtiment de la turbine seront triés et utilisés sur place pour les remblais du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des bureaux d'études spécialisés ont réalisés une analyse et un suivi du milieu aquatique (morphodynamique, contexte hydrographique, qualité physico chimique, hydrobiologie) et un inventaire faune - flore - habitats naturels pour le milieu terrestre. Ces études ont aboutis à une évaluation détaillée des impacts environnementaux. Les mesures préconisées pour éviter et réduire ces impacts seront respectées en phase chantier. Les impacts en phase de fonctionnement seront réduits au maximum dès la conception de l'ouvrage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études environnementalistes ont permis de relever les espèces et habitats à enjeux dans le fuseau d'étude. Le tracé de la conduite a été adapté pour éviter ces enjeux, il se situe majoritairement sous route et chemin. Les autres milieux traversés pelouses et pâtures sont des habitats répandus dans le secteur et sont impactés de façon très modérée. Les mesures prises pour la faune et flore présentes limitent ces impacts au maximum. De plus des mesures adaptées pour faciliter la cicatrisation du milieu après travaux et l'intégration dans le paysage des ouvrages pérennes seront mises en œuvre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conduite sera enterrée principalement sous route. Les milieux agricoles traversés pourront être cultivés immédiatement après les travaux, les pâtures traversées seront restaurées grâce à une remise en place convenable des terres de surface . Le bâtiment abritant la turbine prendra place sur un ancien parking de garage automobile sans consommation d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRN de Châteauroux les Alpes (approbation préfectorale du 2 mars 2017) , le tracé est soumis au risque crues torrentielles et glissement de terrain. (cf Annexe 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La turbine installée possédera un agrément ACS, de même que tous les équipements en contact avec l'eau installés dans le cadre de l'aménagement. Aucune modification n'aura lieu sur la qualité de l'eau du Rabioux Une étude acoustique sera réalisée et mise en œuvre pour que l'ensemble du bâtiment de la turbine soit conforme à la réglementation sur les bruits de voisinage.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier seront amenés à circuler uniquement lors de la phase chantier. Ils seront conformes aux normes antibruit en vigueur et respecteront les consignes de sécurité édictées dans le cadre du Plan Général de Coordination. En phase de fonctionnement les seuls déplacements (rares) seront ceux nécessaires à la maintenance du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une partie de la zone de chantier et l'accès au chantier emprunte une rue de Châteauroux. Le chantier se déroulera exclusivement en période diurne et les précautions de signalisation pour la circulation feront l'objet d'une vigilance accrue. En phase de fonctionnement l'étude acoustique et l'isolation du bâtiment permettra d'atténuer au maximum la nuisance sonore. Le projet respectera la réglementation sur les bruits de voisinage (décret du 31 août 2006). Pas d'habitat à moins de 70m.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations de faible intensité pourront être perçues en phase chantier lors du creusement de la tranchée et de la circulation des engins. Celles ci seront limitées, le chantier se limitant à une activité diurne.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Activité diurne du chantier. Aucune émission lumineuse en phase de fonctionnement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, en conditions sèches, les poussières émises par la circulation des engins seront bloquées par une humidification des zones de circulation.</p> <p>Le projet ne rejettera aucune émission de CO2. La production de 6000 MWh/an ce qui correspond globalement à la consommation de 1200 foyers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau turbinée sera restituée au Rabioux à proximité du bâtiment qui abritera la turbine (tronçon de cours d'eau court-circuité de 4300 m).</p> <p>La production d'hydro électricité sera gérée de manière à respecter les droits d'eau du groupement des ASA pour l'irrigation, c'est le surplus d'eau prélevé par les ASA qui est turbiné et restitué au milieu tout en respectant le débit réservé du Rabioux de 150 l/s. (Calcul effectué et proposé par MRE) tout au long de l'année.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : des toilettes chimiques seront prévues à la base de vie du chantier et gérées par une entreprise spécialisée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets habituels de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution accidentelle des sols. L'entreprise en charge des travaux est tenue de fournir les bordereaux de suivi des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment qui accueillera la turbine et l'ouvrage de rejet seront situés dans le périmètre de protection de l'église Saint Marcellin (sans co-visibilité directe), le projet sera soumis à l'ABF. Les conseils et avis seront suivis pour constituer un dossier d'autorisation de travaux en périmètre de protection de monument historique qui sera déposé avec la demande de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux sera restreinte dans le temps et l'activité agricole pourra reprendre sur les zones d'emprise qui ne concernent pas le linéaire de route et chemin majoritairement emprunté par le linéaire de travaux. En fonctionnement, l'eau d'irrigation est prioritaire sur l'eau de turbinage hydroélectrique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les prélèvements d'eau du projet ne se cumulent pas avec l'eau d'irrigation de l'Union des ASA de Chateauroux, en période d'irrigation estivale, tout en respectant le débit réservé du Rabioux dans le tronçon court circuité de 4300 m. L'ouvrage de prise comportera une passe à poisson et une prise calibrée pour respecter le débit réservé. La canalisation forcée servira également de transport de l'eau d'irrigation à la place du canal de Grammorel, vétuste, difficile à entretenir et sujet à de nombreuses pertes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le tableau des enjeux et mesures pour ce projet est présenté en annexe.

Des différents tracés étudiés pour la canalisation enterrée, les inventaires faune flore et habitats réalisés ont permis d'éliminer les tracés les plus impactants et de travailler sur la solution de moindre impact pour l'ensemble des enjeux relevés dans les fuseaux d'étude des variantes de tracé .

L'étude hydrobiologique de MRE a permis d'enrichir les connaissances sur le fonctionnement du Rabioux, d'estimer un débit réservé pour le TCC, de dimensionner l'ouvrage de prise (y compris l'ouvrage de dévalaison pour les truites fario) assurant la continuité écologique - La montaison est impossible depuis les seuils artificiels RTM et des seuils naturels néanmoins dans le tronçon court circuité non impacté par les seuils RTM et naturels une montaison est possible et probable .

L'étude MRE a constaté en amont de la prise actuelle du canal de Gramorel une prolifération algale vraisemblablement due à une pollution d'origine organique, ce problème pourrait être causé par le rejet d'eaux usées (à vérifier) du refuge restaurant situé en amont ou plus largement d'une pollution azotée liée au pâturage ovin dans les alpages du haut bassin versant du Rabioux .

L'eau restituée plus froide permettra de diminuer l'impact des températures estivales de l'eau dans la zone de restitution et en aval améliorant ainsi les conditions biotiques du Rabioux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car la connaissance du torrent a été améliorée avec les études hydrobiologique et sédimentaire de MRE. Ces études concluent à la nécessité de réaliser un ouvrage de dévalaison des truites au niveau du nouveau seuil, ces études ont également permis de calculer le débit réservé à maintenir au niveau du seuil pour un bon fonctionnement du Rabioux.

Des différents scénarios de tracé étudiés , le tracé retenu essentiellement sous route et chemin impacte peu les milieux naturels. Ce projet est multi fonctions avec la rénovation d'une partie de l'adduction amont du réseau d'irrigation agricole. Des économies d'eau seront générées par suppression des fuites .

L'eau économisée (en période d'irrigation) sera valorisée en production d'hydroélectricité puis restituée dans le Rabioux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 complété par le Volet Naturel Etude d'Impact Annexe 7 : Enjeux environnementaux - Milieu aquatique Annexe 8 : Enjeux environnementaux - Milieux terrestres Annexe 9 : Plan de Prévention des Risques - Chateauroux-les-Alpes Annexe 10: Plan du périmètre de protection MH église de Saint Marcellin Annexe 11 : Récapitulatif Enjeux et Mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à le Tholonet

le, 27/02/2020

Signature

